



ORDRE  
NATIONAL  
DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE  
DU QUÉBEC

# LE PORT DES INSIGNES

Guide à l'usage des membres de  
l'Ordre national du Québec

# LE PORT DES INSIGNES

Guide à l'usage  
des membres de  
l'Ordre national du Québec

Coordination de la rédaction : Secrétariat de l'Ordre national du Québec  
Ministère du Conseil exécutif

Coordination de la production : Secrétariat à la communication gouvernementale  
Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat de l'Ordre national du Québec  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-8895  
Télécopieur : 418 643-4307  
ordre-national@mce.gouv.qc.ca  
www.ordre-national.gouv.qc.ca

Nouvelle édition  
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Nouvelle édition, 2022 :  
ISBN : 978-2-550-91952-0 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-91953-7 (PDF)

Première édition, 2010 :  
ISBN : 978-2-550-57626-6 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-57627-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

## Remerciements

Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec tient à adresser un remerciement particulier et appuyé au major Carl Gauthier, du ministère de la Défense nationale, pour son aide précieuse et sa grande disponibilité dans la réalisation de la présente publication.

Il sait également gré aux membres du Conseil de l'Ordre national du Québec et aux autres personnes qui ont accepté de faire une lecture critique de la version préliminaire.

# Observations préalables

## IMPORTANTANCE DE PORTER LES INSIGNES DE L'ORDRE

Dignité, fierté et comportement irréprochable doivent demeurer l'apanage des membres de l'Ordre national du Québec, qui ont non seulement le privilège de porter leurs insignes, mais également le devoir de les arborer lorsque l'occasion s'en présente. Il sied à chacun de bien les porter, et le plus souvent possible, afin de renforcer la visibilité de l'Ordre au sein de la société.

## AVIS DE PROPRIÉTÉ AFFÉRENT AUX INSIGNES DE L'ORDRE

Les insignes de l'Ordre national du Québec demeurent la propriété de l'État. Lorsqu'un membre de l'Ordre décède, les insignes doivent être rendus au Secrétariat de l'Ordre ou, à défaut, soit conservés dans la famille en guise d'héritage, soit remis à un musée reconnu. De même, si un membre se voit promu dans l'Ordre, il doit rendre ses précédents insignes.

## FÉMINISATION DES GRADES DE L'ORDRE

En juin 2008, le premier ministre du Québec a annoncé publiquement la féminisation des trois grades (chevalier, officier et grand officier) de l'Ordre national du Québec, institués en 1984. Depuis mai 2009, il convient ainsi d'employer *chevalière*, *officière* et *grande officière*.

## PORTÉE DU PRÉSENT GUIDE

Le présent guide s'applique au contexte de l'Amérique du Nord, et surtout à celui du Canada. En Europe, le port des décorations obéit à des pratiques particulières souvent en relation avec les convenances vestimentaires.

# Sommaire

INTRODUCTION .....	9
<b>1. LES INSIGNES DE L'ORDRE .....</b>	<b>11</b>
1.1 L'insigne grand modèle.....	12
1.2 L'insigne miniature .....	12
1.3 L'insigne-boutonnière.....	12
1.4 La barrette .....	13
<b>2. LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE PORTER</b>	
<b>LES INSIGNES DE L'ORDRE .....</b>	<b>15</b>
2.1 Le port au cou.....	16
2.2 Le port en décoration pendante.....	16
2.3 Le port à la boutonnière.....	18
2.4 Le port en barrette.....	19
<b>3. LE MONTAGE DES DÉCORATIONS.....</b>	<b>21</b>
3.1 Le montage libre .....	22
3.2 Le montage de cour .....	23
<b>4. L'ORDRE DU PORT DES DÉCORATIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>5. QUAND ET COMMENT PORTER LES INSIGNES</b>	
<b>DE L'ORDRE AINSI QUE LES AUTRES DÉCORATIONS.....</b>	<b>29</b>
<b>6. L'EMPLOI DES ABRÉVIATIONS</b>	
<b>DES TITRES HONORIFIQUES ET AUTRES.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>41</b>
Annexe I : Le port des décorations illustré.....	42
Annexe II : Des adresses utiles.....	47
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>49</b>

# Introduction

Le présent guide, s'adresse à vous, membres de l'Ordre national du Québec.

Il suppose que vous avez peut-être d'autres décorations, notamment l'Ordre du Canada. Il ne traite pas des rares décorations que sont les plaques et les colliers d'apparat.

Il décrit, notamment, la plupart des occasions où vous pouvez porter vos insignes et il traite, en plus, des abréviations des titres honorifiques et autres qui peuvent accompagner votre nom.

Notez que le port des décorations est codifié, imposant un certain nombre de règles qui varient selon la tenue vestimentaire et le type d'événement ou de situation.

## Les insignes de l'Ordre

Lorsqu'un grade vous est décerné dans l'Ordre national du Québec, vous recevez en coffret un jeu de trois ou quatre insignes : un insigne grand modèle, un insigne miniature, un insigne-boutonnière et, si vous portez un uniforme, une barrette (dite *de décoration ou de rappel*). Chaque grade – chevalier, officier et grand officier – possède ses propres caractéristiques.

## 1.1 L'insigne grand modèle

Insigne de taille supérieure



GRAND OFFICIER/  
GRANDE OFFICIÈRE  
(ruban de cou)



OFFICIER/  
OFFICIÈRE  
(ruban de cou)



CHEVALIER/  
CHEVALIÈRE  
(ruban droit  
de poitrine)

## 1.2 L'insigne miniature

Insigne de taille réduite,  
mais identique à l'insigne grand modèle



GRAND OFFICIER/  
GRANDE OFFICIÈRE  
(ruban droit  
de poitrine)



OFFICIER/  
OFFICIÈRE  
(ruban droit  
de poitrine)



CHEVALIER/  
CHEVALIÈRE  
(ruban droit  
de poitrine)

## 1.3 L'insigne-boutonnière

Insigne de revers de très petite taille,  
du genre épinglette



GRAND OFFICIER/  
GRANDE OFFICIÈRE



OFFICIER/  
OFFICIÈRE



CHEVALIER/  
CHEVALIÈRE

## 1.4 La barrette

Morceau de ruban monté sur support  
rectangulaire rigide, comme une broche,  
et comportant au centre les attributs  
distinctifs du grade



GRAND OFFICIER/  
GRANDE OFFICIÈRE



OFFICIER/  
OFFICIÈRE



CHEVALIER/  
CHEVALIÈRE

Remarque. – La barrette est destinée uniquement  
aux uniformes : ceux de militaires, de policiers, de  
pompiers, d'officiers de la Brigade de l'ambulance  
Saint-Jean, de soldats de l'Armée du Salut, de membres  
du clergé, d'avocats (toge), d'universitaires, etc.



### Besoin d'un insigne supplémentaire ou de remplacement ?

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de  
l'Ordre national du Québec. Notez que les insignes-  
boutonnière sont offerts, pour port quotidien, en  
répliques à prix très abordable.



## 2

# Les différentes manières de porter les insignes de l'Ordre

On distingue quatre manières de porter les insignes de l'Ordre national du Québec. L'insigne de grand officier/grande officière et d'officier/officière se porte autour du cou en licou par les hommes et les femmes depuis 2013, afin de refléter l'égalité entre les femmes et les hommes.

## 2.1 Le port au cou

L'insigne grand modèle de l'Ordre est porté au cou :



soit comme un assez long collier, à l'unique occasion où le porteur le reçoit officiellement :

GRAND OFFICIER/GRANDE OFFICIERE ET OFFICIER/OFFICIERE



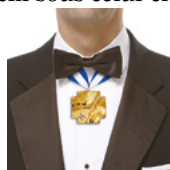
soit comme un collier ras du cou, après sa réception officielle, en toute occasion où son port est de mise :

GRAND OFFICIER/GRANDE OFFICIERE ET OFFICIER/OFFICIERE

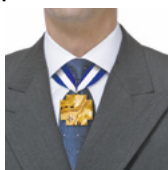
Lorsqu'un officier, une officière, un grand officier ou une grande officière se voit remettre son insigne par le premier ministre ou un autre représentant du gouvernement, l'insigne est passé pleine longueur autour du cou par-dessus le col de chemise. Par la suite, la décoration doit être portée ruban raccourci : deux boucles de serrage\* métalliques permettent de régler la hauteur du port de l'insigne. Si le décoré porte une cravate, le ruban doit passer sous le col de la chemise de façon que l'insigne repose sur la cravate, juste sous le nœud. S'il porte un nœud papillon, l'insigne doit se trouver entre 2 et 2,5 cm sous celui-ci :



Boucles de serrage



Port avec nœud papillon



Port avec cravate

## 2.2 Le port en décoration pendante

L'insigne grand modèle et l'insigne miniature de l'Ordre sont portés au bout de leur ruban, de façon pendante à la poitrine, surtout dans les circonstances solennelles :



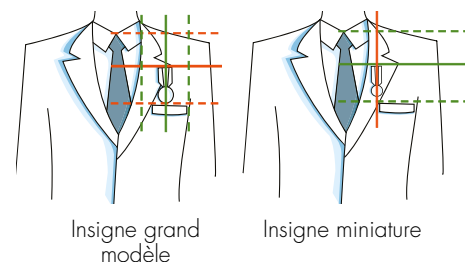
CHEVALIER/CHEVALIERE  
si l'insigne est porté seul

TOUS LES GRADES  
si l'insigne est porté groupé

### 2.2.1 L'Ordre porté seul

L'un et l'autre insigne se mettent approximativement à la hauteur du sein gauche. Pour un homme, la partie supérieure du ruban est positionnée verticalement à mi-distance entre le haut de l'épaule et la poche poitrine du vêtement. Pour une femme, le bout du ruban se trouve (toujours verticalement) à peine plus rapproché de l'épaule, compte tenu du profil ou de la taille du buste.

Dans le cas de l'insigne grand modèle, le positionnement horizontal se fait, pour un vêtement classique masculin, de façon centrée par rapport au bord intérieur du revers et à la couture de l'épaule. Dans le cas de l'insigne miniature, il se fait sur la partie médiane du revers :

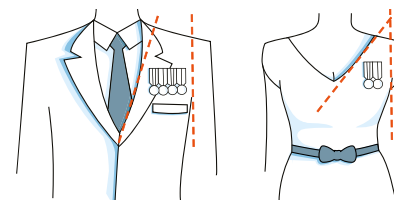


Insigne grand modèle

Insigne miniature

### 2.2.2 L'Ordre porté groupé, c'est-à-dire monté avec d'autres décorations

Le groupe de décorations ne doit empiéter ni sur l'intersection bras-épaule ni sur l'ouverture du vêtement, et il ne doit pas être dissimulé par une partie de vêtement (revers, grand col rabattu, etc.) ou un ornement (écharpe, boa, châle, etc.). Son positionnement se fait comme s'il formait une seule et même décoration :



Limites à ne pas dépasser pour un groupe de décorations

**Remarque.** – Lorsqu'une personne, décorée de plusieurs ordres ou médailles, porte toutes ses décorations pendantes, celles-ci sont, par commodité, groupées sur un support, ce dernier variant selon les pays (voir Le montage des décorations, au point 3).

\* Ces boucles n'existent que depuis 2007. Si vous avez des questions à ce propos, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétariat de l'Ordre national du Québec.



Les symboles homme/femme signifient que le port des insignes visés s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

## 2.3 Le port à la boutonnière

L'insigne-boutonnière de l'Ordre est porté, chez les hommes, à la boutonnière du revers gauche du veston ou de la veste de costume et, chez les femmes, à un endroit semblable sur la veste de tailleur ou sur un autre type de vêtement. En toute occasion où les insignes grand modèle et les insignes miniatures sont inappropriés, il est normal et souhaitable de porter l'insigne-boutonnière :



TOUS LES GRADES

Pas plus de deux insignes-boutonnière ne peuvent être portés simultanément, et l'orientation des motifs doit se faire différemment selon que l'Ordre national du Québec est porté seul ou non.

### 2.3.1 L'Ordre porté seul

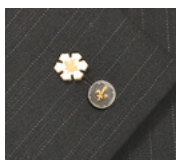
L'insigne-boutonnière doit être placé parfaitement droit :



Insigne-boutonnière d'officier ou d'officière porté seul sur veston croisé, motifs perpendiculaires au sol

### 2.3.2 L'Ordre porté avec d'autres décorations

Il est permis d'arborer l'insigne-boutonnière de l'Ordre avec un seul autre insigne-boutonnière (aussi bien canadien qu'étranger), par exemple l'Étoile du courage ou l'Ordre du Canada. Pour un veston d'homme, l'insigne au second rang de préséance devra être placé à l'opposé du plan médian du corps, vers l'extérieur. Les deux insignes sont à disposer de biais, à quelques millimètres l'un de l'autre, directement dans l'axe de la boutonnière :



Deux insignes-boutonnière portés sur veston droit, motifs parallèles à la boutonnière :

OFFICIER DE L'ORDRE DU CANADA  
(décoration dominante)  
ET CHEVALIER DE L'ORDRE  
NATIONAL DU QUÉBEC

Remarque. – Les boutons-insignes, les fixe-rubans et les rosettes-boutonnière (simples ou sur demi-nœud) appartiennent à la grande catégorie des insignes dits *de revers*. Ces décorations doivent être considérées comme des insignes-boutonnière dans l'application de la règle du maximum de deux insignes-boutonnière :



Insignes de revers français : fixe-ruban de chevalier de la Légion d'honneur (à gauche) et rosette sur canapé de commandeur de l'ordre national du Mérite (à droite)

## 2.4 Le port en barrette

La barrette, souvent appelée *ruban* chez les militaires canadiens, se porte, en lieu et place des insignes grand modèle et miniatures, du côté gauche de la poitrine, à un endroit variant suivant les règles particulières à chaque uniforme et selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme :



TOUS LES GRADES

*En aucun cas, des barrettes ne peuvent être portées sur une tenue civile.* Elles ne se portent que sur un uniforme, par exemple celui d'un militaire (Forces canadiennes) ou d'un policier (Sûreté du Québec, GRC, etc.).

Chaque corps de personnel en uniforme a des règles bien précises et très différentes dont nous ne traiterons pas ici davantage.

Remarque. – Par commodité, les barrettes sont le plus souvent apposées sur un support plat amovible, lui-même fixé au vêtement :



GRUPE DE BARRETTES

décoration la plus importante

### 3

## Le montage des décorations

Lorsque vous portez vos décorations pendantes, il y a diverses façons de les monter, mais toutes dans un but commun : les présenter de manière ordonnée et esthétique.

Dans le contexte canadien (fortement influencé par les usages britanniques), vous devez en pratique retenir deux méthodes : le **montage libre** et le **montage de cour**. Ces deux méthodes, qui s'appliquent tant aux insignes grand modèle qu'aux insignes miniatures, ont en commun de grouper les décorations en un ensemble homogène et de hauteur uniforme. Les décorations doivent, dans tous les cas, être montées selon un certain ordre en partant du milieu de la poitrine (voir **L'ordre du port des décorations**, au point 4).

Dès que deux ou plusieurs décorations de type médaille sont portées, elles doivent obligatoirement être montées. Le montage des décorations est un art qui peut se révéler relativement complexe, selon le nombre et le type d'insignes. En cette matière, il est hautement conseillé de faire appel à un spécialiste (voir **Les monteurs de décorations**, à l'annexe II).

### 3.1 Le montage libre

Les insignes sont disposés solidairement sur support linéaire, une extrémité (celle du haut) de leur ruban attachée au support et l'autre laissée libre, retombante. Selon le type de support utilisé, le montage peut être temporaire, semi-permanent ou permanent :



MONTAGE LIBRE (vues avant et arrière)

En Europe, on nomme *brochette\** un ensemble de décorations montées librement sur une barrette dite *porte-décoration* ou *de port*. Au Canada, contrairement à certains pays européens, cette barrette n'est jamais apparente.

**Remarque.** – Le montage libre est, de loin, le montage de décorations le plus courant, car il s'agit du moins coûteux. Il ne convient toutefois que pour les décorations peu souvent portées. Avec le temps, les insignes risquent en effet de s'abîmer, comme ils frottent les uns contre les autres.

### 3.2 Le montage de cour

Dans ce type de montage, les décorations sont fixées à demeure sur une plaquette rigide (le plus souvent en carton ou en plastique), les insignes proprement dits et leur ruban y étant tous deux fermement assujettis. Le tout, appelé *placard* en français européen, permet d'éviter tout mouvement, ce qui empêche les insignes de s'entrechoquer et, par là même, de faire du bruit ou de s'endommager. Un système de fixation au vêtement, très variable, permet l'amovibilité : crochet, épingle, double épingle, tige et patin, tige filetée et molette, velcro, etc.

À l'origine, le montage de cour était l'apanage exclusif des gens de la cour (d'où son nom) et des hauts personnages de l'entourage du roi. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est largement privilégié tant chez les civils que chez les militaires.

**Remarque.** – Un insigne porté seul peut être monté de cour pour éviter tout ballonnement disgracieux.

#### 3.2.1 Le montage sans chevauchement

Un maximum de cinq décorations est autorisé, sans chevauchement, sur une seule rangée :



MONTAGE SANS CHEVAUCHEMENT  
(vues avant et arrière)

#### 3.2.2 Le montage avec chevauchement

Lorsque six décorations ou plus sont portées, elles se chevauchent nécessairement. Le ruban de la décoration la plus importante (donc celle qui est placée en première position, à la gauche d'un observateur) est le seul à ne pas être « imbriqué », c'est-à-dire qu'il est le seul entièrement visible :



MONTAGE AVEC CHEVAUCHEMENT  
(vue avant)

\* On regroupe sous le terme *portée* les groupes de décorations montées sur barrette ou sur chaînette (support en usage en Europe et en Afrique).

# 4

## L'ordre du port des décorations

Si vous êtes titulaire de plusieurs décorations officielles (provinciales, nationales ou étrangères), c'est la valeur protocolaire – et, parfois la valeur situationnelle – accordée aux décorations qui dicte laquelle est portée en position maîtresse, avant toute autre.



### VALEUR PROTOCOLAIRE

Valeur d'un insigne déterminée par l'ordre de préséance du protocole canadien (voir le site de la gouverneure générale, [www.gg.ca](http://www.gg.ca)).

### VALEUR SITUATIONNELLE

Valeur d'un insigne déterminée par le contexte ou la situation.

En règle générale, vous porterez l'insigne de plus grande valeur protocolaire (**décoration dominante**). Toutefois, dans certaines circonstances, vous pouvez ou vous devez choisir de porter l'insigne de plus grande valeur situationnelle.

Par exemple, si vous assistez à un dîner d'apparat offert par le premier ministre du Québec, vous devez donner la position maîtresse à l'insigne de l'Ordre national du Québec, même si vous êtes officier de l'Ordre du Canada. Pareillement, vous devez accorder la première place à une décoration étrangère lorsque vous vous trouvez dans le pays qui vous l'a octroyée, à l'une de ses ambassades ou encore à la résidence de l'un de ses ambassadeurs (cette prescription ne vaut que pour les décorations de grade ou de classe comparable). Néanmoins, si vous portez toutes vos décorations pendantes et que vous les avez fait grouper sur un support de façon permanente, selon l'ordre de préséance du protocole canadien\*, rien ne vous oblige expressément à les faire remonter pour une occasion particulière.

En revanche, si vous prenez part à une cérémonie ayant lieu dans un consulat de France au pays, il vous est loisible de réserver la place d'honneur à la Légion d'honneur.

Le caractère universel et exceptionnel des décorations officielles canadiennes doit toujours être préservé, pour en garder sauf la dignité, l'honneur et le prestige. C'est pourquoi deux encadrés, ci-contre, apportent des précisions sur la légitimité de porter en public des décorations étrangères et des décorations associatives.

## Les décorations étrangères

Il est interdit de porter une décoration étrangère qui n'a pas reçu l'aval du Canada. Toute décoration étrangère remise à un Canadien doit en effet faire l'objet d'une approbation par un comité spécial du gouvernement du Canada. De plus, les directives fédérales ne permettent pas le port de décorations étrangères qui n'ont pas été offertes par un chef d'État ou de gouvernement.

C'est la Chancellerie des distinctions honorifiques d'Ottawa qui, au nom du gouvernement du Canada, met en application le régime national des distinctions honorifiques. Rattachée au Bureau du secrétaire du gouverneur général, elle se charge d'annoncer, dans *La Gazette du Canada*, les décorations étrangères approuvées par le gouvernement du Canada.

## Les décorations associatives

Les décorations associatives sont remises par des sociétés ou associations de toute nature (culturelles, sportives, militaires, religieuses, politiques, savantes, universitaires, etc.). Elles ne sont donc pas des décorations officielles. Or, seules ces dernières sont autorisées à être portées en public sur les vêtements civils ou militaires.

Les insignes du type médaille de décorations associatives ne peuvent être portés simultanément avec ceux de décorations officielles ; ils se placent du côté droit de la poitrine, le côté gauche étant strictement réservé aux décorations officielles.

Les ordres à caractère religieux, charitable ou hospitalier ne sont pas reconnus par la Chancellerie des distinctions honorifiques. Une seule exception cependant : l'Ordre très vénérable de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Les insignes de cet ordre peuvent donc être portés, en public, sur le côté gauche de la poitrine.

Ainsi, le port des insignes des distinctions honorifiques créées et décernées par des sociétés ou associations ne devrait se faire qu'à titre privé, aux réunions de ces dernières.

Il est néanmoins admis de porter en public l'insigne de revers d'une distinction honorifique associative. En l'absence d'insignes de revers officiels, cet insigne peut exceptionnellement être fixé à la poitrine gauche.

\* Les distinctions honorifiques du Commonwealth (p. ex., l'Ordre de l'Empire britannique) suivent généralement les décorations canadiennes, mais précèdent toujours les décorations étrangères proprement dites. Ces dernières sont disposées selon l'ordre chronologique de leur remise, sans tenir compte de la nationalité.

## Quand et comment porter les insignes de l'Ordre ainsi que les autres décorations

Selon la tenue de rigueur et le moment de la journée (jour ou soir), l'insigne grand modèle ou l'insigne miniature de l'Ordre national du Québec se portera aux occasions suivantes :

- les cérémonies publiques, c'est-à-dire celles organisées sur ordre du gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique ;
- les séances parlementaires extraordinaires et le Discours sur le budget du Québec ;
- les réceptions données par le premier ministre du Québec, d'anciens premiers ministres du Québec, le lieutenant-gouverneur du Québec, le préfet d'une MRC ou le maire d'une municipalité locale ;
- les galas et autres sorties officielles, seulement si la carte d'invitation en fait mention ;
- les autres circonstances où le port des décorations est considéré comme approprié, par exemple une remise de prix, de diplômes, de médailles d'honneur, les funérailles officielles d'une personnalité québécoise ou une cérémonie tenue pour la Journée nationale des patriotes.



## En bref

**Les insignes grand modèle et miniatures des décorations officielles se portent dans les grandes occasions :** rencontres officielles, réceptions d'une certaine importance (banquets diplomatiques, cocktails de prestige, dîners d'apparat, galas...), cérémonies protocolaires (patriotiques, commémoratives, inaugurales...).

Par opposition, **les insignes-boutonnière et autres insignes de revers ont leur place dans les occasions ordinaires ou semi-privées :** rencontres et réunions sans caractère officiel, échanges très peu protocolaires, etc.

Pour mémoire, il est important de rappeler ou de préciser certaines règles concernant le port des décorations sur une tenue civile. Nous n'aborderons pas vraiment les uniformes, ceux-ci faisant l'objet de textes réglementaires particuliers à chacun, pour la plupart faciles à se procurer.

### LA CARTE D'INVITATION EST LA CLÉ

En général, la carte d'invitation précisera si le port des décorations est approprié. Pour adopter la tenue adéquate, il vous suffit de savoir décrypter l'invitation. Il en existe deux grandes catégories : celle où il est indispensable d'être « habillé » et celle où une simple tenue de ville suffit.

Si la carte d'invitation ne précise pas la tenue vestimentaire, vous devez d'emblée opter pour la tenue de ville, celle-ci étant habituelle. Il appartient normalement à l'hôte d'indiquer la tenue vestimentaire des invités s'il s'agit d'une réception ou d'un dîner donné après 18 heures. Dès que vous avez des doutes sur la bonne tenue à adopter, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'hôte, des organisateurs ou du service chargé de l'événement – personne ne vous reprochera un manquement aux convenances, bien au contraire.

### DÉCORUM VESTIMENTAIRE OBLIGE

Les insignes de l'Ordre ne doivent pas être portés sur des vêtements fantaisistes, sport, décontractés ou de détente. Une seule exception à cette règle : les vêtements portés à l'occasion d'un tournoi de golf organisé au profit d'une œuvre caritative ou d'une cause d'intérêt général.

### JAMAIS SUR UN VÊTEMENT D'EXTÉRIEUR

Sauf circonstances tout à fait exceptionnelles (p. ex., le jour du Souvenir et le salut au drapeau québécois en présence de hauts dignitaires), des décorations officielles ne sont jamais portées sur un manteau. L'usage veut en effet que l'on ne porte pas de décorations sur un pardessus, de façon à ne pas les laisser au vestiaire.

### PENSEZ CÔTÉ COEUR

Les décorations officielles (hormis, bien sûr, celles de cou) se portent sur le côté gauche de la poitrine dans l'ordre conventionnel suivant : de gauche à droite et de haut en bas aux yeux d'un observateur. Les décorations associatives, quant à elles, se portent sur le côté droit de la poitrine et n'ont pas leur place en public.

### L'UNION FAIT LA FORCE ET LA BEAUTÉ

Dès que leur nombre dépasse un, les décorations portées pendantes à la poitrine (insignes grand modèle et miniatures) doivent être montées (librement ou de cour), et ce, selon l'ordre officiel de préséance.

### PAS DE MIXITÉ AVEC LES INSIGNES DE REVERS

Les insignes de revers ne se mélangent pas à d'autres types d'insignes. Ainsi, quand vient le moment d'arborer un insigne grand modèle ou un insigne miniature, ayez le réflexe d'enlever de votre vêtement tout insigne de revers honorifique (insigne-boutonnière, fixe-ruban, etc.) et toute épinglette non honorifique déjà en place.

N'oubliez pas qu'en présence d'un ou deux insignes de revers officiels, les insignes de revers associatifs doivent être portés, avec discernement, sur le côté droit de la poitrine.

### HONNEUR AUX DÉFUNTS

Sur un lieu de mémoire, seuls les insignes grand modèle doivent être portés ; donc, pas d'insignes miniatures ni d'insignes de revers.

### UNE SEULE DÉCORATION AU COU

Une seule et unique décoration (insigne grand modèle, en l'occurrence) peut être portée au cou sur une tenue civile, mais ce n'est pas le cas de certains uniformes. Si vous êtes titulaire de plus d'une décoration officielle portable au cou, un choix s'impose. Jour ou soir, vous porterez généralement la décoration dominante.

Les insignes grand modèle de l'Ordre national du Québec portés au cou exigent – au Québec – l'emploi d'un ruban pleine largeur en toute circonstance, ce qui n'est pas le cas des insignes de cou de la plupart des décorations officielles propres aux pays du Commonwealth, qui se portent, de manière générale, avec un ruban pleine largeur le jour et un ruban étroit le soir. Les insignes de l'Ordre du Canada portables au cou obéissent d'ailleurs à cette règle de la variabilité de la largeur du ruban.

### LE JOUR, PLACE AUX INSIGNES GRAND MODÈLE

Aux occasions solennelles ou spéciales, en avant-midi ou en après-midi, il y a lieu de porter les grands modèles.

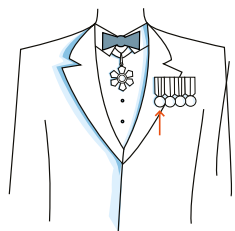
## LE SOIR, PLACE AUX INSIGNES MINIATURES (MAIS PAS ABSOLUMENT)

À une soirée habillée, les choses prennent une tout autre dimension : les insignes miniatures ont la cote, et les insignes grand modèle sont mis en berne, ne s'éclipsant pas complètement.

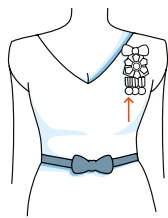
Vous êtes titulaire d'une seule décoration, soit l'Ordre national du Québec ? Alors, épinglez votre insigne miniature à la poitrine.

Vous êtes titulaire de plusieurs décorations ? Dans ce cas, il vous faut toutes les porter sous forme d'insignes miniatures. Cependant, si votre distinction honorifique la plus importante est portable au cou (ou, pour une dame, à la poitrine avec ruban-nœud assurant l'équivalence avec l'insigne masculin de cou), vous devez arborer celle-ci à la fois sous forme d'insigne grand modèle et d'insigne miniature (l'insigne miniature est alors dit *de rappel*). C'est la règle du **redoublement** :

GROUPE D'INSIGNES MINIATURES,  
dont l'Ordre du Canada (ici décoration dominante)  
en première position



Insigne grand modèle  
(compagnon de l'Ordre  
du Canada) porté au cou  
avec ruban étroit



Insigne grand modèle  
(compagnon de l'Ordre  
du Canada) porté à la  
poitrine avec ruban-nœud

### En bref

Avant 18 heures (certains diront avant le coucher du soleil), les insignes grand modèle sont toujours de rigueur. Après 18 heures, hormis le jumelage avec un insigne miniature de rappel, ces insignes ne sont de mise que pour quelques occasions très spéciales mais rares en pratique. Les insignes miniatures n'ont, en fait, leur raison d'être qu'en soirée.

Mais attention à la méprise ! Lorsqu'une carte d'invitation stipule expressément le port d'insignes miniatures, cela n'exclut pas qu'un insigne grand modèle de grade supérieur puisse être porté au cou (ou à la poitrine avec ruban-nœud) comme décoration dominante, et donc suivant la règle du redoublement. Pour mieux comprendre cette règle du redoublement, vous trouverez des exemples illustrés à la page 44 (homme) et à la page 47 (femme) de l'annexe I.

La double page synoptique qui suit présente succinctement les façons de porter l'Ordre national du Québec lorsqu'il est décoration dominante, c'est-à-dire la décoration la plus élevée d'après l'ordre de préséance du protocole canadien.

Au besoin, consultez l'annexe I, qui donne, sous forme de photos commentées, des exemples du port de l'Ordre national du Québec, dont plusieurs où il n'est pas la décoration dominante.

# L'Ordre national du Québec, décoration dominante, porté seul ou groupé



JOUR

INSIGNE DE L'ORDRE  
PORTÉ SEUL

INSIGNE DE L'ORDRE  
PORTÉ GROUPE

## Grand officier et officier Grande officière et officière



Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
au cou

Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
au cou

Autres  
décorations  
grands  
modèles  
à la poitrine



## Chevalier



Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
à la poitrine

Autres  
décorations  
grands  
modèles  
à la poitrine



## Chevalière



Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
à la poitrine

Autres  
décorations  
grands  
modèles  
à la poitrine



SOIR

INSIGNE DE L'ORDRE  
PORTÉ SEUL

INSIGNE DE L'ORDRE  
PORTÉ GROUPE

## Grand officier et officier



Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
au cou et  
miniature à  
la poitrine

Autres  
décorations  
miniatures  
à la poitrine



## Chevalier



Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Autres  
décorations  
miniatures  
à la poitrine



## Grande officière et officière



Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
grand modèle  
en licou

Autres  
décorations  
miniatures  
à la poitrine

## Chevalière



Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Insigne  
de l'Ordre  
miniature  
à la poitrine

Autres  
décorations  
miniatures  
à la poitrine



6

# L'emploi des abréviations des titres honorifiques et autres

Les appellations des grades de l'Ordre national du Québec s'abrègent comme suit :

GRAND OFFICIER/GRANDE OFFICIÈRE	<b>G.O.Q.</b>
OFFICIER/OFFICIÈRE	<b>O.Q.</b>
CHEVALIER/CHEVALIÈRE	<b>C.Q.</b>

Les abréviations de distinctions honorifiques, qui figurent à la suite du nom d'une personne, s'emploient pour :

- tout document officiel (dans le texte, les abréviations figurent à la première mention du nom et sont omises par la suite),
- le bloc signature dans la correspondance (papier et électronique),
- les biographies (mais pas dans les notes de bas de page, normalement),
- les cartes d'invitation,
- les faire-part,
- les cartes de visite.

Si l'occasion s'y prête, ces abréviations peuvent être inscrites sur un badge ou un marque-place.

Dès lors que vous inscrivez une distinction honorifique, vous devez mentionner toutes celles du Canada et du Commonwealth, et ce, selon l'ordre officiel de préséance (voir le site de la gouverneure générale, [www.gg.ca](http://www.gg.ca)). Par exemple, si M. Jean Dupont est officier de l'Ordre national du Québec, compagnon de l'Ordre du Canada et titulaire de la Croix du service méritoire, il écrira (remarquez l'usage de la virgule) :

*Jean Dupont, C.C., O.Q., C.S.M.*

Quant aux autres abréviations dites *postnominal* en anglais, deux possibilités s'offrent à vous : suivre le modèle anglo-saxon (qui liste tout, avec sa hiérarchie propre), ou bien s'en tenir au modèle français (qui se limite le plus souvent aux titres universitaires et/ou professionnels).

Les pays du Commonwealth respectent, à peu de choses près, la séquence suivante pour les abréviations qui accompagnent un nom de personne :

- 1° les titres de distinctions honorifiques (énumérés selon l'ordre officiel de préséance),
- 2° les titres d'affectation royale décernés par la Couronne,
- 3° les titres ecclésiastiques\*,
- 4° les grades universitaires\*\* (groupés par ordre hiérarchique [baccalauréat, maîtrise, doctorat...] et selon la chronologie d'obtention),
- 5° les grades *honoris causa*,
- 6° les titres médicaux,
- 7° les titres de sociétés savantes,
- 8° les titres politiques officiels,
- 9° les titres militaires.

Sous l'influence américaine notamment, on tend cependant à ajouter dans cette séquence (soit avant les titres universitaires, soit après ceux-ci) certains titres professionnels accordés par un ordre, une corporation ou un autre type de regroupement professionnel reconnu. Ces titres (p. ex., ingénieur et comptable agréé), selon bien des spécialistes du protocole, devraient suivre immédiatement les titres de sociétés savantes.

\* L'appartenance à un ordre religieux (ordre de Carmel, ordre de saint Dominique, ordre de saint François d'Assise, etc.) peut être indiquée juste après les grades universitaires.

\*\*Après un grade universitaire, il ne faut pas ajouter entre parenthèses les mentions d'honneur (*très bien, avec excellence, with honours, cum laude, magna cum laude, summa cum laude, in cursu honorum*, etc.), qu'elles soient abrégées ou non.



*Annexes*

# Annexe I

## Le port des décorations illustré

### HOMME ET FEMME



Insigne grand modèle d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec porté au cou sur veston croisé

*Le ruban arrive à la bonne hauteur, juste sous le nœud de la cravate.*



Insigne grand modèle de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine sur veston droit

*L'insigne, ici monté de cour, se place tout juste au-dessus de la pochette.*



Insigne grand modèle de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine sur veston croisé

*L'insigne, ici monté de cour, est centré et placé au-dessus du mouchoir.*



Insigne grand modèle de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine en position maîtresse sur veston croisé

*Le groupe d'insignes est centré et placé au-dessus du mouchoir.*



Insigne grand modèle d'officier ou d'officière de l'Ordre du Canada (décoration dominante) porté au cou et insigne grand modèle de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine

*Le ruban pleine largeur de l'insigne de l'Ordre du Canada est porté le jour, le ruban étroit le soir.*



Insigne grand modèle d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec et groupe de quatre décorations montées de cour sans chevauchement :

- Insigne de membre servant de l'Ordre de Saint-Jean
- Médaille du jubilé de la reine Élisabeth II
- Décoration des Forces canadiennes
- Insigne de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres de France

*Comme il se doit, le groupe d'insignes grand modèle n'empiète pas sur l'emmanchure, ne se trouve pas dans l'ouverture du vêtement et n'est pas caché par le mouchoir.*



Insigne grand modèle d'officier de l'Ordre du Canada (décoration dominante) et groupe de six décorations montées de cour avec chevauchement :

- Insigne de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec
- Médaille canadienne du maintien de la paix
- Médaille de la Force de l'ONU à Chypre
- Médaille du 125e anniversaire de la Confédération du Canada
- Médaille du jubilé de la reine Élisabeth II
- Décoration des Forces canadiennes

*Le groupe d'insignes grand modèle occupe, sans empiètement, l'espace maximal permis.*



Insigne miniature de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine sur smoking

*Le positionnement se fait sur le revers, au bas du cran de la veste.*





Insigne miniature de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec porté à la poitrine sur veston droit

*Le positionnement se fait sur le revers, au bas du cran du veston.*



Insigne d'officier de l'Ordre du Canada présent deux fois

Insigne miniature de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec

Groupe de quatre insignes miniatures montés de cour : insigne d'officier de l'Ordre du Canada (décoration dominante) suivi, selon l'ordre de préséance du protocole canadien, de l'insigne de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec, de la Médaille du jubilé de la reine Élisabeth II et de l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur

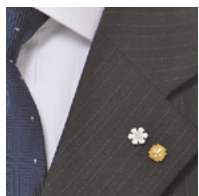
*La décoration dominante, redoublée, est présente à la fois sous forme d'insigne grand modèle et d'insigne miniature. Le ruban étroit est porté au cou le soir. Le groupe d'insignes miniatures est positionné à partir du revers.*



Insigne miniature de rappel

**INSIGNES (GRAND MODÈLE ET MINIATURE) D'OFFICIER OU D'OFFICIERE DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC ET MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE ÉLISABETH II**

*L'insigne grand modèle d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec, porté au cou, est repris par l'insigne miniature dit de rappel.*



Deux insignes-boutonnière portés sur veston (membre de l'Ordre du Canada et grand officier ou grande officière de l'Ordre national du Québec)

*Les décorations sont placées à chaque extrémité de la boutonnière.*

*Dans le cas d'un seul insigne-boutonnière, les motifs de la décoration doivent être perpendiculaires au sol et non pas parallèles à la boutonnière.*



Insigne d'officier de l'Ordre du Canada porté au cou avec la jaquette

*Les deux plaques (la croix et l'étoile, distinctions peu communes) sont disposées dans l'axe de la pochette.*



À GAUCHE, barrette de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec portée sur un uniforme des Forces canadiennes

*La barrette est fixée tout juste au-dessus de la poche poitrine gauche.*

À DROITE, barrette d'officier de l'Ordre du Canada (décoration dominante) portée sur un uniforme des Forces canadiennes

*La décoration dominante est placée au-dessus du groupe de trois barrettes, la première barrette du groupe étant, selon le rang de préséance, l'Ordre national du Québec.*



Insigne de commandeur de l'Ordre du mérite militaire (décoration dominante) porté au cou sur un uniforme des Forces canadiennes

*À noter : la disposition très particulière du ruban de l'insigne grand modèle de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec.*



# Annexe II

## Des adresses utiles

### LES ORGANISMES

#### **Secrétariat de l'Ordre national du Québec**

Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-8895  
Télécopie : 418 646-4307  
Courriel : [ordre-national@mce.gouv.qc.ca](mailto:ordre-national@mce.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.ordre-national.gouv.qc.ca](http://www.ordre-national.gouv.qc.ca)

#### **Chancellerie des distinctions honorifiques**

Bureau du secrétaire du gouverneur général  
Rideau Hall  
1, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0A1

Téléphone : 1 800 465-6890  
Télécopieur : 613 991-1681  
Courriel : [info@gg.ca](mailto:info@gg.ca)  
Site Internet : [www.gg.ca](http://www.gg.ca)

#### **Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance**

Ministère de la Défense nationale  
Quartier général de la Défense nationale  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 1 877 741-8332  
Télécopieur : 613 990-4390

### LES MONTEURS DE DÉCORATIONS

#### **Les Entreprises Joe Drouin ltée**

36, rue de Varennes, unité 3  
Gatineau (Québec) J8T 0B6

Téléphone : 819 568-6669  
Télécopieur : 819 568-1074  
Courriel : [joe@joedrouin.com](mailto:joe@joedrouin.com)

#### **Mario Critchley**

422, rue La Valterie  
Québec (Québec) G1C 8H9

Téléphone : 418 844-5000, poste 2520 (bureau)  
418 677-7010 (domicile)  
418 520-7280 (cellulaire)  
Courriel : [critchleygsem@forces.qc.ca](mailto:critchleygsem@forces.qc.ca)

#### **William Scully ltée**

2090, rue Moreau  
Montréal (Québec) H1W 2M3

Téléphone : 514 527-9333  
Télécopieur : 514 521-5942  
Courriel : [sales@williamscully.ca](mailto:sales@williamscully.ca)  
Site Internet : [www.williamscully.ca](http://www.williamscully.ca)

# Bibliographie

CANADA, BUREAU DU SECRÉTAIRE DU  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CHANCELLERIE  
DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES (2005).  
*Port des ordres, décorations et médailles.*  
Consultable sur Internet :  
[http://www.gg.ca/honours/pdf/wearing\\_f.pdf](http://www.gg.ca/honours/pdf/wearing_f.pdf).

CENTRAL CHANCERY OF THE ORDERS  
OF KNIGHTHOOD (2005). *A Guide to  
the Wearing of Orders, Decorations, Miniatures  
and Medals with Dress Other Than Uniform.*  
Londres : St. James's Palace.

DUSSAULT, Louis (2003). *Le protocole – Instrument  
de communication* (2<sup>e</sup> édition). Montréal : Protos.

HANHAM, Andrew (2005). *A Manual for the  
Wearing of Orders, Decorations and Medals.*  
Londres : Spink.

MCCREERY, Christopher (2008). *The Beginner's  
Guide to Canadian Honours.* Toronto :  
Durdan Press.

---

L'Ordre national du Québec est la plus haute distinction que décerne l'État québécois. Depuis 1985, plus de 1 000 personnes éminentes en ont été décorées.

Les insignes que celles-ci ont reçus représentent l'honneur qui leur a été conféré et symbolisent leur appartenance au premier rang de la société québécoise. La façon dont ces insignes sont portés est très importante, car il en va de l'image et du prestige de l'Ordre auprès du public.

C'est pourquoi le présent guide vous explique comment porter vos décorations, que vous soyez une femme ou un homme.

---